



FRANÇAIS

Adhésion — guide détaillé

Organisme : Association professionnelle de criminologie du Nouveau-Brunswick (APCNB)

Version : 1.0 **Adopté le :** 2 juin 2026

Tout ce qu'il faut savoir pour devenir membre de l'APCNB.

Catégories et cotisations

Catégorie	Admissibilité	Cotisation
Membre régulier	Diplôme universitaire en criminologie ou domaine connexe, exerçant dans le domaine	125 \$
Membre étudiant	Inscription à un programme reconnu de criminologie ou de justice pénale	Gratuit
Membre associé	Professionnel d'une discipline connexe appuyant nos objectifs	90 \$
Membre honoraire	Personne nommée par le conseil pour sa contribution exceptionnelle	Sans frais

Critères d'admission

- Diplôme pertinent d'un établissement reconnu (ou inscription en cours pour les membres étudiants).
- Engagement écrit à respecter le Code de déontologie et les statuts.
- Renseignements exacts et pièces justificatives.
- Paiement de la cotisation annuelle.

Équivalence des diplômes obtenus hors province

Les personnes titulaires d'un diplôme obtenu à l'extérieur du Nouveau-Brunswick peuvent demander une reconnaissance d'équivalence. Le comité d'admission évalue le contenu de la formation, le nombre de crédits en criminologie et l'expérience pertinente. Une formation d'appoint peut être exigée.

Stage et expérience pratique

Pour les candidat-es en début de carrière, un stage supervisé ou une expérience pratique encadrée peut être reconnu dans le cadre de l'admission.

Exigences linguistiques

Les membres offrent leurs services dans la langue officielle choisie par la personne (français ou anglais) dans la mesure du possible. Aucune compétence dans les deux langues n'est exigée pour adhérer.

Comment adhérer

1. Remplir le formulaire d'adhésion et rassembler les pièces justificatives.
2. Soumettre le dossier au secrétariat.



3. Examen par le comité d'admission (et équivalence, le cas échéant).
4. Accepter l'engagement déontologique et acquitter la cotisation.
5. Recevoir la confirmation d'adhésion et le certificat de membre.



ENGLISH

Membership — detailed guide

Organization : New Brunswick Professional Association of Criminology (NBPAC)

Version : 1.0 **Adopted :** June 2, 2026

Everything you need to know to become an NBPAC member.

Categories and dues

Category	Eligibility	Dues
Regular member	University degree in criminology or a related field, working in the field	\$125
Student member	Enrolment in a recognized criminology or criminal-justice program	Free
Associate member	Professional in a related discipline supporting our objectives	\$90
Honorary member	Person appointed by the Board for an exceptional contribution	No charge

Admission criteria

- Relevant degree from a recognized institution (or current enrolment for student members).
- Written undertaking to abide by the Code of Ethics and bylaws.
- Accurate information and supporting documents.
- Payment of annual dues.

Equivalency for out-of-province credentials

Holders of a degree earned outside New Brunswick may request recognition of equivalency. The admissions committee assesses the program content, the number of criminology credits and relevant experience. Bridging coursework may be required.

Internship and practical experience

For early-career applicants, a supervised internship or guided practical experience may be recognized as part of admission.

Language requirements

Members provide services in the official language chosen by the person (French or English) wherever possible. Proficiency in both languages is not required to join.

How to join

1. Complete the membership form and gather supporting documents.
2. Submit the file to the secretariat.
3. Review by the admissions committee (and equivalency, if applicable).



4. Accept the ethical undertaking and pay the dues.
5. Receive membership confirmation and the certificate.